

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 MARS 2021

Présents :

Thomas Cialone, **Président**

Grégory Philippin, **Bourgmestre**

Walther Herben, Nathalie Dubois, Philippe Saive, Anne-Marie Libon, Christopher Gauthy,

Échevins

Francy Dupont, Christophe Kersteens, Francine Samray-Collard, Jean-François Bourlet, Pierre Gielen, Robert Grosch, Raphaël Quaranta, Thierry Coenen, Ahmed Rassili, Julien Peeters, René Courtois, Christiane Bernardin-Bosard, Patrice Lempereur, Benjamin Beneux, Rachid Nafrak, Zoé Istaz Slangen, Sandra Pickman, Sarah Davin, Funda Demirci, Christine Gaioni, **Conseillers**

Yves Parthoens, **Président du CPAS**

F-J. Santos Rey, **Directeur Général f.f.**

Excusée :

Catherine Hauregard, **Conseillère**

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01/03/2021

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le procès-verbal de la séance du 01/03/2021.

Voir annexe 1.

2. Correspondance(s) et communication(s)

Le Conseil communal,

Prend connaissance de la / des correspondance(s) et communication(s) suivante(s) :

- Des courriers adressés par la Commune d'Ans à la Commune de Grâce-Hollogne dans le cadre de l'Etude d'Incidence sur l'Environnement dans le cadre d'une demande de permis d'environnement pour l'aéroport de Liège ainsi que le courrier de Liège Métropole dans le même cadre.
- De l'approbation du budget police 2021 par le Gouverneur de la Province de Liège le 24 février 2021;
- De l'approbation du budget communal 2021 par la tutelle le 26 février 2021;
- De la communication de l'ACNAW sur son nouveau site Internet (www.acnaw.be) qui permet désormais aux riverains d'introduire facilement une plainte ou une demande d'information et sur l'existence d'une page Facebook <https://www.facebook.com/acnaw.be>.
- D'une pétition d'habitants de la rue de Jemeppe se plaignant de l'état des trottoirs.

3. ENODIA/ Assemblée extraordinaire d'ENODIA du 19 avril 2021

Le Conseil communal,

DÉCIDE

1. De marquer accord comme suit sur chacun des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'ENODIA qui se tiendra le 19 avril 2021 à 18h30 au Palais des Congrès de Liège.

- point 1: Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les communes associées : à l'unanimité

- point 2 : Acquisition des parts de la Société Intercommunale pour la diffusion de la Télévision (en abrégé "BRUTELE"); : par 24 voix pour et 4 abstentions (T. Coenen, F. Demirci, R. Courtois, S. Davin)

- point 3: Pouvoirs : à l'unanimité.

2. A l'unanimité, d'attirer l'attention des membres du Collège et du Conseil sur la nécessité de respecter la stricte confidentialité des documents susceptibles de porter atteinte à la dynamique

concurrentielle du processus de vente au détriment de Nethys et donc indirectement, d'ENODIA et ses associés;

3. A l'unanimité, de donner procuration à Madame Nathalie Dubois qui sera chargée, en tant que mandataire unique, de représenter la Commune physiquement à l'Assemblée générale. ENODIA sera informé au plus tôt via l'adresse secretariat.general@enodia.net.

4. A l'unanimité, de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 2.

4. Ressourcerie du pays de Liège / Désignation d'un représentant.

Le Conseil communal,

PROCÈDE, au scrutin secret, à la désignation d'un représentant de la commune aux Assemblées Générales de la SCRL la Ressourcerie du pays de Liège

28 membres prennent part au vote.

- M. Herben obtient 28 suffrages

En conséquence, M. Herben est désigné en qualité de représentant de la commune aux Assemblées Générales de ladite société.

Voir annexe 3.

5. Fabrique d'Eglise Montegnée Sainte-Famille/comptes 2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'émettre un avis favorable sur le compte 2020 arrêté par le Conseil de fabrique d'église Montegnée Sainte Famille le 25 février 2021 tel que visé par le chef diocésain dans sa décision du 12 mars 2021, et portant en recette la somme de 9.849,69 € et en dépense la somme de 9.754,39 € soit un excédent de 95,30 € sous réserve que les pièces justificatives manquantes suivantes soient fournies à l'autorité de tutelle et soient conformes:

1. Documents manquants :

a. Recettes :

R17 : Documents de subside

R28 : Documents justificatifs des avances reçues

R29 : Note de crédit reçue de Luminus

b. Dépenses

D1: Facture pour les 39€

D5 : Facture Luminus

D6c: Documents justificatifs prix abonnement

D41 : Document justificatif de la remise au trésorier

D46 : Document justificatif de l'achat de timbres

2. Remarques

b. Dépense

Il est nécessaire d'établir une note de frais pour le remboursement des dépenses payées par les membres de la Fabrique.

Voir annexe 4.

6. Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste /Compte 2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le compte 2020 arrêté par le Conseil de fabrique d'église Saint Jean-Baptiste le 11 février 2021 tel que visé par le chef diocésain dans sa décision du 25 février 2021, et portant en recettes le montant de 42.263,89€, en dépenses le montant de 38.718,95 € et en boni la somme de 3.544,94 €.

Voir annexe 5.

7. Fabrique d'Eglise Sainte-Marie/ Comptes 2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver les comptes 2020 arrêtés par le Conseil de fabrique d'église Sainte-Marie et approuvés par le Chef Diocésain en date du 23 février 2021 portant en recette la somme de 52.040,17€ et en dépense la somme de 40.469,29 € soit un boni de 11.570,88 €.

Voir annexe 6.

8. Fabrique d'Eglise Saint-Martin / Comptes 2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le compte 2020 arrêté par le Conseil de fabrique d'église de Saint-Martin reçu à la commune le 2 mars et approuvé par le Chef diocésain le 26 février sous réserve des corrections suivantes :

- R19 : omission (comme en 2019) du report du résultat de l'exercice précédent, soit 47.640,32 € au lieu de 0.00 €

-D61 : dépense extraordinaire pour remboursement d'un subside versé erronément par Liège en 2019, soit 11.864,36 € non prévus au budget 2020;

compte portant en recette la somme de 77.785,08 € et en dépense la somme de 30.149,56 € soit un boni de 47.635,52 €

et pour autant que l'avis de la Ville de Liège émis dans les délais légaux soit favorable ou qu'aucun avis ne soit émis.

Voir annexe 7.

9. CPAS / Budget 2021 / Modifications budgétaires n°1 des services ordinaire et extraordinaire / Approbation

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver les modifications n°1 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2021 du CPAS

Voir annexe 8.

10. Coordination générale / Dénomination du nouvel espace contigu à l'école de la rue Paradis

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

De dénommer le nouvel espace contigu à l'école de la rue Paradis *Espace Adolphine Moors-Schoefs*, en hommage à cette auteure de plusieurs ouvrages d'histoire locale.

Voir annexe 9.

11. Patrimoine / Etang et terrains du site du parc d'affaires Gilles Magnée / Cession à la Commune / Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE

Le projet d'acte rédigé par le Comité d'Acquisition de Liège (SPW) pour la cession à la commune des biens suivants, dans le parc d'affaires Gilles Magnée:

- LOT 1

Une parcelle d'une superficie mesurée d'après plan relaté ci-après de seize mille trois cent soixante-quatre mètres carrés vingt-quatre décimètres carrés (16.364,24 m²) et dénommée LOT 1 audit plan, à prendre dans :

- La parcelle sise rue Gilles Magnée, cadastrée selon extrait de matrice cadastrale récent en nature de terrain, section A numéro 53 D 7 P0000, pour une contenance totale de huit cent vingt-quatre mètres carrés (824m²) ;
- La parcelle sise rue Gilles Magnée, cadastrée selon extrait de matrice cadastrale récent en nature d'étang, section A numéro 53 E 6 P0000, pour une contenance totale de six mille six cent cinquante mètres carrés (6.650m²) ;
- La parcelle sise rue Gilles Magnée, cadastrée selon extrait de matrice cadastrale récent en nature de terrain, section A numéro 53 N 7 P0000, pour une contenance totale de treize mille neuf cent nonante mètres carrés (13.990m²) et anciennement section A numéro 53 M 6.

Identifiant parcellaire : section A numéro 53 F 7 P0000.

- LOT 2

Une parcelle d'une superficie mesurée d'après plan relaté ci-après de trois cent quatorze mètres carrés nonante et un décimètres carrés (314,91 m²) et dénommée LOT 2 audit plan, à prendre dans :

- La parcelle sise rue Gilles Magnée, cadastrée selon extrait de matrice cadastrale récent en nature de terrain, section A numéro 53 N 7 P0000, pour une contenance totale de treize mille neuf cent nonante mètres carrés (13.990m²) et anciennement section A numéro 53 M 6.

Identifiant parcellaire : section A numéro 53 G 7 P0000.

Voir annexe 10.

12. Enseignement maternel communal / Année scolaire 2020-2021 / Ouverture d'une demi-classe "dite d'été" et création d'un demi-emploi d'instituteur(trice) maternel(le) à l'école Fernand Meukens / Ratification de la décision prise d'urgence par le Collège communal en séance du 10 mars 2021.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE

de ratifier la délibération susvisée, prise d'urgence par le Collège communal en séance du 10 mars 2021.

La présente décision sera transmise à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour disposition.

Voir annexe 11.

13. Enseignement maternel communal / Année scolaire 2020-2021 / Ouverture d'une demi-classe "dite d'été" et création d'un demi-emploi d'instituteur(trice) maternel(le) à l'école de Loncin / Ratification de la décision prise d'urgence par le Collège communal en séance du 10 mars 2021.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE

de ratifier la délibération susvisée, prise d'urgence par le Collège communal en séance du 10 mars 2021.

La présente décision sera transmise à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour disposition.

Voir annexe 12.

14. Culture / Convention de partenariat pour l'organisation d'une exposition artistique au Château de Waroux

Le Conseil communal,

A l'unanimité

APPROUVE

la convention de partenariat, à conclure avec Irène Mewissen et Georges Joyeux ;

CHARGE

le collège communal de signer ladite convention.

Voir annexe 13.

15. Personnel / Modification du règlement de travail / Dispositions en matière d'horaire, de neutralité et de devoir de réserve, réseaux sociaux / Approbation

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Coenen, du groupe Ecolo: "Le groupe Ecolo tient à manifester son mécontentement vis-à-vis de l'introduction de ce point

« Sur la méthode, vous méritez un vote NON, car nous ne pouvons accepter qu'un point aussi important qu'une modification du règlement de travail avec un de ses points aussi sensible, celui sur la neutralité, nous soit communiqué de manière aussi lacunaire.

La note de synthèse reprend les thèmes abordés dans la modification mais aucunement les motivations.

De plus, et je souhaite que cela soit acté au PV, la délibération soumise au vote aujourd'hui nous est parvenue mardi 23 mars, deux heures avant la commission, et encore, uniquement aux chefs de groupe. Les membres de la commission, en ont pris connaissance en séance. Et les autres conseillers communaux, rien...

Peut-être que certains s'en contentent, pas nous.

Le rôle de l'opposition est suffisamment ingrat. Pas besoin d'en rajouter en ne nous communiquant pas les documents en temps et heure.

De plus, c'est en séance de la commission que nous avons appris que la Commune était citée à comparaître pour discrimination suite au refus du Collège d'autoriser une travailleuse à porter un voile.

Il était dès lors impossible de maîtriser le dossier et de poser toutes les questions les plus pertinentes quand on n'a pas eu accès aux tenants et aboutissants en temps voulu. Maladresse ou acte délibéré? J'ai mon opinion sur le sujet.

Malgré cela, en commission, j'ai posé différentes questions, entre autre sur la nécessité d'une concertation syndicale. Question que je pose à chaque fois que celle-ci est obligatoire.

C'est toujours plus facile de se faire une opinion en connaissant l'avis des représentants des travailleurs, et donc, du personnel.

Et jusqu'à présent, nous avons toujours cet avis au moment de la commission.

Mais cette fois-ci, nous avons appris que la concertation aurait lieu ce lundi avant le Conseil communal.

Pour info, les chefs de groupe ont appris aujourd'hui que la concertation avait donné lieu à un accord.

Tout cela sent l'urgence, avant comparution. "Vite, mettons toutes les chances de notre côté..."

J'ai aussi demandé si la Commune avait eu un contact avec Unia à ce sujet. Madame l'échevine m'a répondu que non. Est-ce toujours le cas à ce jour? Si oui, c'est regrettable. Peut-être que cela aurait évité un mauvais procès.

Nous avons aussi appris en commission que la Commune a fait appel à un célèbre avocat du barreau de Bruxelles, fumeur de pipe et défenseur de princesse. N'y a-t-il aucun bon avocat en la matière au barreau de Liège? Et combien cela va-t-il coûter au budget communal, bref, à nos administrés?

Sur le fond, si cette modification du règlement n'avait concerné que ce seul point, nous aurions aussi voté NON, car, en fonction de la vision du parti ecolo, la neutralité est inclusive, pas exclusive. Elle se limite aux rapports au public et à certaines fonctions d'autorité.

Nous savons que notre point de vue est actuellement minoritaire, mais heureusement pour nous, le monde et les mentalités évoluent... Et on a l'habitude..."

2. M. Grosch, du groupe cdH-RCA qui indique maintenir sa position selon laquelle un règlement de travail ou un Règlement d'Ordre Intérieur sont évolutifs selon parfois l'évolution sociétale ou s'il y a un manque de compréhension.

3. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DéFI: "Nous approuvons ces modifications nécessaires à nos yeux."

4. M. Cialone indique que de coutume, la concertation a souvent lieu le jour du Conseil.
5. Mme Libon qui indique qu'il n'est pas dans les intentions de cacher quoique ce soit. Elle précise qu'il y a une certaine urgence en raison d'actes d'une intéressée. Elle indique qu'il est important pour le Collège de rappeler le besoin sociétal de mise.
- Le projet de règlement se fonde aussi sur des décisions du Conseil d'Etat.
- Elle rappelle que l'administration est neutre et doit traiter les citoyens avec neutralité.
6. Mme Demirci qui demande ce qui se passera si le personnel refuse de se soumettre. Celui-ci sera-t-il licencié?
7. Mme Libon qui répond qu'on en n'est pas encore là et la Commune se positionnera, le cas échéant. Il ne s'agit pas d'un nouveau règlement de travail. Il ne s'agit que de repréciser la notion de neutralité. Elle indique qu'il est de coutume de ne pas arborer de signes ostentatoires et que l'intéressée travaille à Ans depuis 5 années sans porter le voile.
8. Mme Demirci qui indique qu'Unia fait de la médiation gratuitement.
9. Mme Libon qui indique que la majorité est pour la neutralité exclusive.
10. M. Coenen qui indique qu'il y a deux visions différentes. Il indique aussi qu'il aurait souhaité entendre des précisions sur la transmission des informations deux heures avant la séance de la commission.
11. Mme Libon indique que la question est traitée dans l'urgence parce qu'il y a lieu de rappeler la norme sans équivoque alors que certain(e) la conteste devant les tribunaux. Elle indique également que la transmission a été tardive mais a été faite d'initiative et avant la commission où elle a été débattue.

DÉCIDE

Par 25 voix pour et 2 abstentions (T. Coenen et F. Demirci),

- d'ajouter les deux horaires de travail suivants (pour le personnel d'entretien de l'administration) au règlement de travail :

- 18 HEURES / SEMAINE

LUNDI : de 5h00 à 09h00

MARDI : de 5h00 à 08h30

MERCREDI : 5h00 à 8h30

JEUDI : 5h00 à 8h30

VENDREDI : de 5h00 à 8h30

- 24 HEURES / SEMAINE

LUNDI : de 5h00 à 10h00

MARDI : de 5h00 à 10h00

MERCREDI : de 5h00 à 9h30

JEUDI : de 5h00 à 9h30

VENDREDI : de 5h00 à 10h00

- de remplacer comme suit l'article 9 du règlement de travail :

Le nouvel article 9 désormais titré : « Obligation de neutralité et devoir de réserve » est ainsi libellé :

« Le travailleur dispose de la liberté d'expression dans le respect du principe de neutralité, de son obligation de réserve et de son devoir de loyauté.

Le travailleur est tenu au respect du principe de neutralité, ce qui implique qu'il s'abstienne de toute forme de prosélytisme et qu'il lui est interdit d'arborer tout signe ostensible qui puisse révéler son appartenance idéologique ou philosophiques ou ses convictions politiques ou religieuses. Cette règle s'impose à lui tant dans ses contacts avec le public que dans ses rapports avec sa hiérarchie et ses collègues

Le travailleur, lorsqu'il s'exprime en dehors de l'exercice de ses fonctions, en public ou sur les réseaux sociaux, sur des questions générales, est tenu de respecter les valeurs fondamentales de l'ordre démocratique.

Le travailleur a, sans préjudice de l'alinéa 5, le droit de s'exprimer, au sein du service ou en dehors de celui-ci, en public ou sur les réseaux sociaux, sur des faits connus dans l'exercice de ses

fonctions à condition, de respecter son devoir de réserve et son obligation de loyauté, qui lui imposent de toujours s'exprimer avec modération et proscribit notamment les insinuations, les expressions méprisantes ou injurieuses. Il ne peut ainsi porter atteinte à la réputation de ses collègues et supérieurs et à la confiance que le public doit avoir dans l'administration.

Le travailleur ne peut, pendant et après l'exercice de ses fonctions, révéler, en public ou sur les réseaux sociaux des faits qui ont trait à la protection de l'ordre public, aux intérêts financiers de l'autorité, à la prévention et à la répression des faits délictueux, au secret médical, aux droits et libertés du citoyen, et notamment le droit au respect de la vie privée. Ceci vaut également pour les faits qui ont trait à la préparation de toutes les décisions ».4

Voir annexe 14.

16. ADL/Rapport d'activité 2020/Approbation

Le Conseil communal,

ENTEND

1. Mme Samray-Collard qui indique qu'il y a toute une série de remarques dans l'arrêté ministériel. Elle précise qu'il y a une autre manière de procéder.

2. M. Gauthy qui indique avoir pris en compte les remarques de l'arrêté ministériel. Il précise que le nouveau plan d'actions sera rendu au mois d'août. Il précise également qu'il y a des contacts réguliers avec le service des ADL de la région.

3. Mme Samray-Collard qui insiste sur le fait qu'il s'agit de points importants. Tous les services responsables sont touchés par ces remarques. Elle souligne aussi l'urgence pour les rues commerçantes.

A l'unanimité,

DÉCIDE :

D'approuver le rapport d'activité 2020 de l'ADL.

Voir annexe 15.

17. Energie / Commission locale pour l'énergie / Rapport d'activités 2020 / Prise d'acte

Le Conseil communal,

Prend acte du rapport d'activité 2020 de la commission locale pour l'énergie.

18. PCS / Rapport financier / Année 2020 / Approbation

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE

Le rapport financier 2020 du Plan de Cohésion sociale de la Commune d'Ans.

Voir annexe 16.

19. PCS / Rapport financier article 20 / Année 2020 / Approbation

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE

Le rapport financier "Article 20" pour l'année 2020 du Plan de Cohésion sociale de la Commune d'Ans.

Voir annexe 17.

20. PCS / Plan de Cohésion sociale 2020-2025 / Modification du Plan / 2021 / Accord

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE

Les modifications apportées au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 de l'Administration communale d'Ans et invite le Conseil communal à inclure les modifications suivantes :

- Ajout de l'action 1.1.03 intitulée « Soutien Scolaire ».

- Ajout de l'action 7.1.02 intitulée « Atelier Mobilité ».
- Ajout de l'action 7.3.02 intitulée « Location de vélos électriques ».
- Ajout de l'action 3.3.02 – article 20 intitulée « Suivi thérapeutique pour public spécifique ».
- Suppression de l'action 5.5.02 – article 20 intitulée « activités de rencontre pour personnes isolées ».

DECIDE

D'adresser le Plan de Cohésion sociale 2020-2025 modifié à la Direction de la Cohésion Sociale pour le 31 mars 2021 au plus tard.

Voir annexe 18.

21. PCS / Rapport d'Activités / Année 2020 / Approbation

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE

Le rapport d'activités pour l'année 2020 du Plan de Cohésion sociale de la Commune d'Ans.

Voir annexe 19.

22. Culture et événements / Demande d'un inventaire des activités encore prévues, reportées ou annulées en 2021

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de M. Coenen, du groupe ECOLO, qui indique que 2021 se profile, comme 2020, mal. Il indique avoir interpellé l'échevin qui a apporté une réponse très complète en commission mais il souhaite un petit résumé.

2. M. Saive qui indique qu'une liste a été dressée par le Centre culturel à laquelle les organisations communales ont été ajoutées. Ainsi:

- la totalité des spectacles sont reportés quand c'est possible
- les expositions continuent avec les mesures sanitaires ad hoc
- le centre culturel continue à travailler notamment en virtuel et s'efforce de garder les associations motivées. La motivation baisse néanmoins en raison de l'absence de perspectives.

23. CPAS / La presse annonce une augmentation de 30% des demandes d'ici 2022 / Le CPAS a-t-il anticipé cette future augmentation (MB, engagement de personnel...)?

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de Mme Demirci, du groupe ECOLO, qui demande si on prépare le terrain.

2. M. Parthoens qui explique qu'il faut relativiser l'article de presse. Il précise qu'au 31/10/20 le CPAS comptait 608 dossiers (contre 616 en 2018), soit. Il ajoute que la structure a été renforcée.

Un assistant social supplémentaire sera engagé pour le service social général et, pour les services sociaux administratifs, il est prévu la création d'un emploi de chef de service et l'engagement d'un employé dans le cadre de l'article 60.

Il précise également qu'une MB est prévue et que le constat actuel est que, si le nombre de dossiers est stable, le montant du R.I.S augmente.

3. Mme Demirci qui félicite pour ces nouveaux postes.

4. M. Bourlet qui rappelle que tous les groupes du Conseil communal sont représentés au Conseil de l'action sociale.

24. Bourgmestre / Demande d'analyse de projets de "rues scolaires" à Ans / Information au Conseil

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention de Mme Demirci, du groupe ECOLO, qui propose ce projet qui est à l'examen notamment à Awans et qui est mis en oeuvre à Grâce-Hollogne. Elle indique qu'à Ans, on pourrait l'envisager pour la rue Lambert Dewonck entre la RN3 et la rue du Moulin, à proximité de l'école Saint-Vincent ainsi que rue des Ponts.
2. M. Philippin qui répond que si, sur papier, l'idée est noble, il ne voit pas bien où, objectivement, des endroits du territoire d'Ans seraient adaptés. Il précise que pour un tel projet, il faut un parking à proximité. Il ne voit pas où les parents vont stationner leur véhicule s'il n'y a pas de parking à proximité.
3. Mme Demirci qui indique que pour l'école Saint-Pierre, il y a tout de même le parking de l'administration communale à proximité.
4. M. Philippin qui répond que ce n'est pas adapté alors que cet axe fortement fréquenté enregistre, même en présence de gardiens de la paix et de policiers, de nombreuses "incivilités" des automobilistes.
5. Mme Samray-Collard qui indique qu'il existe un rang qui va du parking de l'administration communale jusqu'à l'école. Elle indique que malgré cela l'incivisme perdure et que le problème est partout, même quand il y a un parking très proche de l'école comme rue de la Vallée ou place Nicolai.

25. Bourgmestre / Étude d'incidence de l'aéroport de Bierset / Commune d'Ans - éléments exposés et demandes formulées / Information au Conseil

Le Conseil communal,

ENTEND

1. M. Coenen, du groupe Ecolo, qui indique que la ville de Liège et la conférence des Bourgmestres a émis un avis dans le cadre de l'étude d'incidence. Il précise qu'Ans a aussi émis des remarques. Il en est pleinement satisfait et il y en a même une originale; c'est de demander que les plantations compensatoires d'arbres à Madagascar prévue dans le projet soient faites dans notre région. Il souhaite qu'un résumé soit fait en séance.
2. M. Grosch, du groupe cdH-RCA, qui indique aller dans le même sens.
3. M. Philippin qui indique que les courriers envoyés par la Commune et par Liège Métropole ont été transmis aux membres de la Commission. Il souligne que dans le courrier envoyé par la Commune, tous les partis ont été "impliqués". Ce courrier porte essentiellement sur trois volets
 - la placement de sonomètres vu le pourcentage de vols inversés
 - les questions environnementales telles que odeurs et pertes de carburant
 - des garanties sur la piste de contenance.
 Il lit également le dernier paragraphe libellé comme suit: "Enfin, des plantations compensatoires d'arbres à Madagascar sont prévues par le projet. Il nous apparaît qu'il serait de bon ton de prévoir de telles plantations à proximité de l'aéroport, ce qui aurait comme intérêt de faire du « local » et de compenser outre des nuisances environnementales, d'apporter du positif autour de l'aéroport et, par exemple sur le territoire d'Ans pour lequel la Commune pourrait être un partenaire de choix."
4. Mme Demirci qui félicite ce courrier qui est bien rédigé et reprend tout. Elle remercie.
5. M. Courtois qui remercie le Bourgmestre. Mais il aurait souhaité savoir si la Commune se rallierait aux 5 communes qui ont entamé une procédure judiciaire.
6. M. Philippin qui répond qu'en l'état, et à la différence d'autres entreprises de droit public, l'information est partagée et les réunions, comme par exemple au sein du comité d'accompagnement de l'aéroport, se tiennent dans le respect mutuel. La SOWAER,... est globalement à l'écoute. Nous avons été une des premières communes à faire une séance d'information publique en janvier 2020 et le Covid a empêché de reproduire l'exercice auquel chacun était prêt à collaborer. Il préfère, dans ces conditions et toutes choses restant égales, privilégier la discussion, la concertation et la construction.

Il insiste sur l'importance de la science et de la transparence pour démontrer que les externalités positives sont plus importantes que les externalités négatives. C'est ce que devra faire l'étude d'incidence qui examinera également les conséquences en termes de mobilité.

A ce stade-ci, dans l'attente du résultat de cette étude dont ne peut préjuger le résultat, il n'y a pas d'intention "belliqueuse".

Il précise à M. Grosch qu'à ce stade, il ne dispose pas encore du nombre de lettre de "réclamation(s)" ni du nombre d'ansois qui se sont manifestés.

7. Les remerciements de M. Grosch au Collège et au Bourgmestre pour la prise en considération, via le courrier, des interpellations au conseil sur le sujet formulées lors de nombreux conseils communaux.

26. Bourgmestre / Fermeture programmée de la gare d'Ans / Demande d'état des lieux de la situation et des négociations avec la SNCB / Quid d'initiatives publiques de la Commune d'Ans?

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention M. Coenen du groupe ECOLO qui indique que des discussions étaient en cours avec la SNCB et qu'une réunion était programmée. Il demande s'il y a des informations.

2. M. Philippin qui indique qu'une réunion était programmée. L'objectif était :

- d'obtenir une gratuité du parking certaines heures en semaine et le week-end pour les riverains et la desserte des commerces. Ce débat aura lieu ultérieurement.

- et de discuter de l'occupation de la gare qui pourrait accueillir différents services encadrés le cas échéant par la commune qui pourrait exploiter le site dans le cadre d'une convention à définir. La réunion fut constructive et sera suivie par une visite de la gare. A l'issue de cette visite, le Collège examinera les potentialités de cette infrastructure en fonction des conditions d'occupation qui seront proposées.

27. SNCB Gare d'Ans / Résultat de la concertation avec la SNCB concernant l'utilisation des parkings existants et futurs ainsi que la problématique de la fermeture du guichet de la gare / Etat de la question et vote de la motion déposée par le groupe DÉFI

Le Conseil communal,

ENTEND

M. Courtois, du groupe DÉFI qui remercie le Collège communal et la direction générale pour l'énergie et la constance menée dans les négociations qui est difficile. Il remercie également les apports qui ont amendé la motion en l'enrichissant d'éléments utiles qu'il ignorait . Il indique que toute une série de points ont été abordés dans sa proposition et que des points supplémentaires ont donc été ajoutés lors des discussions à l'administration communale, notamment en termes d'intermodalité, de difficulté de lecture des écrans par temps ensoleillé, de sécurité,...

Il remercie également d'avance les conseillers qui voteront la motion.

M. le Bourgmestre qui explique que, outre l'occupation de la gare débattue au point précédent, il est inquiet quant à l'évolution de l'occupation des parkings et leur développement pour lesquels le Collège se bat depuis un an ou deux en vue d'en obtenir une gratuité fût-ce t'elle partielle et en assurer le développement à l'arrière de la gare. Avec le covid, les deux parkings actuels sont fort peu occupés. Cela est inquiétant pour le devenir du troisième parking.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

- De souligner l'importance reconnue de la gare d'Ans à l'échelle locale, supra-locale, régionale et nationale ;

- D'inviter la SNCB à concrétiser au plus tôt l'aménagement du 3^{ème} parking (derrière la gare) de la gare, en liaison avec la future N3 J, destiné à accueillir un véritable pôle d'échange intermodal alliant Train, BHNS, Voitures et modes doux ;
- D'inviter la SNCB à permettre l'accessibilité gratuite, limitée dans le temps (élargi le week end), aux parkings actuels de la gare à la clientèle du commerce ansois et à participer ainsi activement au développement harmonieux du quartier de vie que la gare intègre
- D'insister auprès de la SNCB sur son rôle de service public et sur l'importance du maintien et du développement de l'offre ferroviaire, tant dans les zones urbaines que rurales ;
- De solliciter de la SNCB le réexamen et le cas échéant la révision de sa décision de fermeture des guichets de la gare d'Ans au regard de son fonctionnement normal en dehors d'une période de pandémie ;
- De solliciter de la SNCB que soit mise en place une vraie collaboration pour une utilisation des bâtiments de la gare qu'il y ait ou non des guichets et ce, dans le but de préserver la gare d'Ans comme lieu de vie sécurisé et comme pôle dynamique et central de mobilité ;
- D'appeler l'ensemble des représentants politiques au Conseil d'administration de la SNCB à réexaminer la décision de suppression des points de vente dans les 44 gares visées et plus particulièrement dans la gare d'Ans
- De solliciter de la SNCB le maintien des heures d'ouverture des guichets et des services ;
- De solliciter du Gouvernement et de la SNCB un développement d'actions dans le respect des ambitions du Gouvernement et d'inscrire celles-ci dans le contrat de gestion de la SNCB avec une attention particulière à l'accueil de qualité dans les gares.

Article 2

De charger le Collège de transmettre la présente délibération au Conseil d'administration de la SNCB ainsi qu'au Ministre fédéral de tutelle.

Voir annexe 20.

28. Environnement / Problématique des odeurs se dégageant des poubelles communes Intradel réservées aux déchets résiduels mais mal utilisées / Etat de la question

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DÉFI : "Monsieur l'échevin, vous n'êtes bien sûr pas responsable du mauvais usage de ces poubelles communes comme du fait que les langes bébés ou adultes y sont déposés. Vous avez, dans les limites du possible, informé la population. Un autocollant rappelle d'ailleurs que ces poubelles sont réservées aux déchets résiduels.

Mon intervention a pour but unique d'attirer votre attention sur la possibilité d'émanations malodorantes surtout en période de grosse chaleur, ce qui gênerait, vous en conviendrez, la vie des personnes résidant à proximité de ces poubelles."

2. M. Herben précise avoir reniflé 5 sites et n'avoir rien constaté comme odeur. Il suppose que cela n'est pas dû au covid et il avoue ne pas avoir "gouté". Il indique que peut-être cela sentira-t-il mauvais lors de chaleurs. Mais dans les déchets résiduels, il y a également les langes bébés et adultes. Il indique avoir interrogé Intradel qui n'a jamais constaté de problème(s). Il indique que dans les conteneurs collectifs enterrés, il y a deux cuves. Une en inox et une en béton. Il pourrait y avoir quelques odeurs lors de l'ouverture du conteneur ou lors de leur vidange.

29. Patrimoine / Site de l'ancien Béguinage de Xhendremael / Précisions à apporter sur le montage financier destiné à couvrir le coût de la réhabilitation

du site / Location durant 9 années à l'Agence Immobilière social du Plateau d'Ans / Information au Conseil

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DéFI : "Monsieur l'échevin, vous nous avez dit en commission que votre rôle se limitait à réaliser la vente de ce bien. L'acte est maintenant signé et le produit de la vente se trouve sur le compte en banque de la commune. Mis à part pour des soucis d'urbanisme qui concerneront le Collège et son échevine, vous n'avez pas, nous avez-vous dit, à vous intéresser à la personnalité de l'acheteur ni à ses moyens financiers.

Il est vrai que si l'on s'en tient exclusivement à votre fonction, je ne peux que vous donner raison. Mais est-ce agir en bon père de famille que de se contenter du travail de « notariat » consistant à acter une vente sans s'inquiéter de la fiabilité du projet et des conséquences éventuelles s'il ne se réalise pas ou pas complètement ? Il faut tout de même préciser que ce projet influera sur la vie de tout un quartier voire tout un village de notre entité !

J'ai analysé ce projet financier comme j'avais analysé en 2018 la vente de 4 biens pour lesquels vous aviez sollicité notre vote et je vous avais mis en garde. Trois ans plus tard, la vente de trois de ces biens n'a pas encore été actée. Aujourd'hui, je ne peux que vous répéter le même discours. Dans ce dossier, le seul élément rassurant est la convention future à signer avec l'AIS (ce qui permet par ailleurs à l'investisseur d'obtenir un crédit de 408.000 € du fonds de logement social). A côté de cela, nous avons un financement basé en partie sur des obligations subordonnées qui n'offrent aucune garantie, un plan de trésorerie qui pose question, le tout bâti sur le socle fragile d'un capital social de départ de 25.000 € d'une toute nouvelle société sans aucun historique (je rappelle que l'investissement total est de plus de 2.000.000 € (80 x plus)).

Il ne faudrait pas qu'en définitive les habitants de Xhendremael continuent à vivre à côté d'un chancre qui d'année en année se dévalue et pourrit sur place.

D'autre part, pourquoi n'avez-vous pas parlé de ce montage financier lors de l'approbation du projet d'acte qui date du dernier conseil communal du 1^{er} mars 2021 ?"

2. M. Herben qui répond qu'il souhaite qu'on ne résume plus ses propos. Il indique que tous les aspects du dossier l'intéressent.

Il rappelle que la décision a été prise en 2018 sur un prix fixé en 2018 de 450.000 €. Il fallait réaliser cette vente. Celle-ci a été actée le 24 mars 2021 et une recette de 450.000€ a été actée. Il ajoute que des indemnités ont également été enregistrées.

Il indique que la prochaine étape qui l'intéresse est la demande de permis d'urbanisme qui sera instruite par les services de l'urbanisme et sera soumise au Collège pour décision. Il précise qu'entre-temps, le montage financier ne l'intéresse pas.

Il ajoute qu'en outre, ce montage financier n'était pas connu lors de la séance du Conseil communal qui a approuvé le projet d'acte le 1^{er} mars 2021. Il suffit de s'en référer aux articles de presse qui sont postérieurs au précédent conseil.

Il indique enfin que lors de l'examen de la demande de permis, le respect des conditions fixées dans le cadre de la vente sera vérifié à savoir du logement entre 14 et 18 appartements et quelques commerces..

3. M. Courtois qui indique qu'il ne faudrait pas que les habitants de Xhendremael restent avec ce chancre.

4. M. Herben qui précise qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. Il est logique que deux jours après la vente, un permis n'ait pas été déposé et que des logements n'aient pas été construits et ne soient pas a fortiori occupés. Il invite M. Courtois à revenir sur le sujet au Conseil s'il s'avère que le promoteur ne concrétise pas de projet.

4. M. Philippin qui indique que si la vente a souffert de délais anormaux, il s'avère que c'est un des meilleurs placements.

Il indique par ailleurs qu'il n'y a pas d'accord de mise à disposition de logements à l'A.I.S.

5. Mme Libon qui indique qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de demande de permis d'urbanisme mais que l'attention sera grande quant au respect des conditions de la vente.

30. Urbanisme - Environnement / Projet de l'installation d'un champ couvert de panneaux photovoltaïques à l'arrière des habitations de la route Militaire et de la rue Reynen / Etat de la question

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DÉFI : "Averti par les fameux panneaux jaunes qui annoncent une enquête publique, j'ai pris connaissance du projet de ces 51.000 m² de champs agricoles qui vont être couverts de panneaux photovoltaïques.

Je n'ai rien contre les projets écologiques, mais je m'intéresse aux gens qui vivent autour de ces projets et en sont parfois impactés dans leur vie de tous les jours.

Mais au fond, y aura-t-il un impact ? Précédant la Région Wallonne, c'est au service de l'urbanisme et au Collège qu'il s'agira de répondre. Je peux toutefois signaler à l'un comme à l'autre trois points qui me semblent requérir leur attention :

1. La proximité prévue des panneaux par rapport à l'extrémité des propriétés est de seulement 2 m, ce qui nous paraît peu.
2. La pente naturelle du terrain vers la route Militaire pourrait être problématique en cas de fortes pluies sur un sol très dur qui ne serait plus scarifié.
3. Le site se trouve en zone B. Il serait utile d'étudier la possibilité d'une réverbération du bruit des avions la survolant. Au même titre que les membres du Collège, je ne suis pas acousticien, il vaut donc mieux se renseigner car il est préférable de prévenir plutôt que de guérir.

Reste la question de la société acheteuse qui n'est ni une entreprise de construction, ni un producteur d'électricité, il s'agit simplement d'un intermédiaire qui se dit écologico-social et cet intermédiaire est le même que l'acheteur des 4 biens dont la vente peine à se concrétiser et dont nous avons parlé au point précédent. J'espère donc que le service de l'urbanisme, l'échevine et le Collège se poseront les bonnes questions et feront preuve de prudence au moment de rendre leur avis.

2. Mme Libon qui indique que la distance avec les propriétés mitoyennes est d'au moins 2 mètres. L'enquête publique a été menée du 8 au 22 mars 2021 et l'avis de la commune doit être rendu dans le courant du mois d'avril. La décision de la Région wallonne devrait intervenir en juillet.

Elle précise que l'analyse du dossier est en cours.

Elle précise également que le projet prévoit

- un enherbement et un pâturage par des moutons
- l'injonction de l'électricité sur le réseau, de préférence pour une consommation locale
- 4 cabine électriques de basse et moyenne tensions et que la proche des habitations est celle de tête qui ne contiendra ni transformateur ni onduleur.
- que le bruit maximum est au milieu des champs et sera de 40 DB.

Elle termine en indiquant que la société derrière le projet n'est pas le problème de la Commune qui doit juste statuer sur une demande de permis.

3. M. Philippin qui précise que ces terres agricoles sont reprises, au plan de secteur, en zone d'équipement communautaire.

4. M. Herben qui indique que l'enquête publique est une formalité obligatoire et que le Collège n'a pas encore débattu de ce dossier qui n'a pas encore été présenté audit organe.

31. ADL / Plan de relance après Covid de l'hypercentre du commerce ansois / Etat de la question

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DÉFI : "Tout le monde s'accorde à dire que nos indépendants, nos artisans, nos commerçants ansois souffrent des mesures anti-pandémie prises

par nos différents gouvernements. Il faut les aider. A cette fin, nous attendons de l'échevin qu'il imagine et lance les grandes lignes d'un plan de relance. C'est lui qui doit donner le tempo et les lignes directrices. Les services de l'ADL collaboreront ensuite à sa préparation et à son figlage afin d'être prêts à l'exécuter dès que le confinement prendra fin.

Cette stratégie à mettre en place ne dépend pas seulement des moyens financiers dont l'échevin pourra disposer et qui sont actuellement non définis, non. Il doit poser un diagnostic, faire preuve de réflexion, de concertation et surtout de créativité et d'originalité.

Ensuite, en fonction des moyens qui lui seront octroyés, il pourra alors faire démarrer son plan en tout ou partie, et ceci immédiatement. S'il fait l'inverse, il ne se passera rien car les indépendants n'attendent pas seulement des indemnisations, c'est relancer leur activité économique qu'ils veulent et, sur ce point, la commune peut les aider.

En fonction de cela, avez-vous un plan de relance Monsieur l'échevin ?"

2. M. Gauthy qui indique avoir travaillé avec l'ADL. Il précise que le fruit du travail réalisé sera soumis au Collège communal et qu'il n'en parlera pas publiquement avant.

3. M. Courtois qui indique qu'il voulait juste entendre dire qu'il y a un plan. Il suggère à l'échevin de "mettre à jour le site ans-commune.be onglet « économie » car on y retrouve encore JF Bourlet annonçant la reprise du marché de la rue de la Station, l'inauguration par S. Moreau de la boutique Plan B ou l'accueil d'Yves Leterme par notre collègue R. Grosch. Ne se serait-il rien passé depuis lors ?"

4. Mme Samray qui évoque les remarques formulées par la Région dans le cadre de la demande d'agrément de l'ADL. Elle suggère que contact soit pris avec les commerçants pour obtenir leur avis sur un plan de relance. Il ne faudrait pas que ce plan soit juste un plan de communication de l'association Récipro-cité.

5. M. Gauthy qui fait part d'un cas de faillite qui lui est revenu.

32. Santé / campagne de vaccination anti Covid / Dispositions prises par la commune afin d'aider la population (vaccination à domicile, mobilité vers Liège Airport etc...) / Etat de la question

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DéFI : "

Au moment de mettre ce point à l'agenda, je n'avais pas reçu le Ans infos du mois de mars, mais il me permet de vous féliciter personnellement Monsieur l'échevin de la santé pour votre article qui est très bien rédigé, complet, et qui communique sur l'aide à la mobilité vers les centres de vaccination. Si vous en êtes l'auteur, c'est une belle réalisation de votre part.

Pour terminer, je vous demanderai de nous faire un point sur la crise de la Covid 19 au niveau communal et à ce jour."

2. M. Grosch qui indique qu'il a reçu des informations grâce au journal communal mais qui demande comment faire face si la demande augmente.

3. M. Gauthy qui indique qu'aujourd'hui, on passe par le taxi-social mais qu'il existe une solution bis avec le personnel communal.

4. M. Parthoens qui précise que sur cette journée du 29 mars, il y a eu 24 personnes véhiculées. Le prix est le même pour tous les centres. Les demandes concernent Bierset mais aussi d'autres lieux plus éloignés comme par exemple Cheratte.

5. M. Grosch qui indique que la décision du CPAS est belle.

6. M. Courtois qui demande quelle est la situation COVID à Ans aujourd'hui.

7. M. Gauthy qui indique ne pas disposer des derniers chiffres mais que M. le Bourgmestre les reçoit sans doute.

8. M. Courtois qui précise que les chiffres sont sur le site de Sciensano.

9. M. Bourlet qui demande quel est l'intérêt de poser la question si on connaît la réponse.

10. M. Gielen qui indique que ce qui est important n'est pas le nombre de cas mais l'incidence.

33. Étude d'incidences environnementales pour le renouvellement du permis d'exploiter de Liège Airport / État de la question

Ce point a été abordé en même temps que le point inscrit à la demande du groupe Ecolo et intitulé "Bourgmestre / Étude d'incidence de l'aéroport de Bierset / Commune d'Ans - éléments exposés et demandes formulées / Information au Conseil"

34. Répartition discriminatoire des Fonds européens destinés au Plan de relance par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Position du Collège

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Grosch pour le groupe cdH-RCA : « Il s'agit ici de la décision de la Région wallonne de l'objectif carbone zéro à l'horizon 2035 ce qui entraînera pour une mise en conformité d'importants travaux dans l'ensemble des écoles . D'habitude ces fonds, ici il s'agit des 300 millions du plan de relance de l'Union européenne, sont répartis au prorata du nombre d'élèves que ce soit pour les travaux de première nécessité, que ce soit pour l'équipement dans les écoles technique et autres. Dans le principe un élève égal un élève or quand on regarde ici , on constate que dans l'intention initiale du Ministre la clé de répartition du plan de relance se distribuait comme suit 1150 €/élève pour un élève de l'enseignement Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), 200 €/élève pour un élève du réseau communal ou provincial et 100 €/élève pour un élève du réseau Libre subventionné.

Interrogé à ce sujet les réponses du ministre du Budget et des Bâtiments scolaires, étaient quand même relativement surprenantes. Dans un premier temps il trouvait normal que le propriétaire privilégie d'abord ses propres bâtiments mais ce n'est pas tout à fait juste quand on sait que la grande majorité des bâtiments scolaires appartiennent maintenant à des SPABS, sociétés patrimoniales de bâtiments scolaires qui relèvent de la Région wallonne

Le deuxième argument consistait à justifier la mesure parce que le WBE avait des dossiers complets qui permettaient d'introduire les demandes dans les délais et d'obtenir ainsi les subventions. Or, de deux choses l'une , ou la communauté sait depuis longtemps que c'est 300 000 000 € vont arriver un jour et il y a là une sorte de délit d'initié ou cela veut dire qu'on prend pour des incompetents les gestionnaires des bâtiments scolaires qu'ils soient du réseau communal, provincial ou libre. Le troisième argument consistait à invoquer l'état des bâtiments du réseau WBE. On en déjà parlé lors du précédent conseil lorsqu'il s'est agi de voter le réaménagement de l'école fondamentale d'Alleur jadis propriété de la communauté française et aujourd'hui de la commune. On avait précisé qu'il était normal d'investir autant puisqu'on connaît la manière dont la communauté a géré ses bâtiments Donc en clair octroyé 1150 € par élève du réseau WBE n'est autre qu'une prime à la mauvaise gestion

Le Collège communal entend il réagir à cela car pour les seules écoles communales ansoises, cela représente un manque à gagner de plus de 216 000 € ?

2. La réponse de M. le Bourgmestre qui remercie M. Grosch pour cette intervention. Personne n'ignore son investissement dans le monde de l'enseignement et il l'en remercie.

Il explique que, comme répondu en commission et comme lu dans la presse, le plan de répartition a été remis sur la table et si on peut en discuter car on est jamais contre le fait d'avoir des subsides complémentaires ici il y a une clé de répartition, Ans ne fera pas une exception par rapport aux autres bâtiments communaux mais à titre personnel, et ses collègues M. Herben et Mme Dubois peuvent en témoigner, à l'heure actuelle la commune n'a pas été lésée. Ainsi en dehors de ce financement exceptionnel, la commune a reçu pour l'école de Loncin un subside de 270 000 € pour la réalisation de deux classes supplémentaires à l'étage et un subside dans le cadre du PPT pour Pierre Perret.

Cela n'est pas lié au plan de relance soit et on pourra peut-être aller chercher quelque chose de ce côté-là mais cela se décide un autre niveau de pouvoir. La commune d'Ans, on ne peut en douter, a toujours retenu l'attention du ministre Daerden.

Cela n'exclut pas que si l'on peut aller chercher des moyens supplémentaires, nous ne manquerons pas de le faire.

3. M. Herben qui précise qu'il est moins choqué que M. Grosch par rapport à cette répartition car lorsque le Ministre agit il le fait non seulement en tant qu'autorité subsidiaire mais aussi comme pouvoir organisateur. Il doit aussi répartir en sa qualité de PO. Il doit faire en sorte de financer la part du PO dans les bâtiments scolaires qui relèvent de son réseau à l'instar des autres PO. Ce rôle est différent de celui de pouvoir subsidiaire

4. M. Grosch qui ne partage pas cet avis. Il précise que la répartition initiale s'est toujours faite sur base de la clé de répartition basée sur le nombre d'élèves. Cela va en package vers les différents réseaux de forme équitable comme exigé par la Constitution. Et les réseaux, y compris le WBE, redistribuent ensuite à l'interne en fonction des besoins et en équité. La cour constitutionnelle a rappelé que l'enseignement libre est un service public objectif.

35. Plan de fleurissement 2021 de la Commune / Information au Conseil

Le Conseil communal,

ENTEND

1. L'intervention suivante du groupe cdH-RCA :

Monsieur Grosch demande si le collège envisage un plan particulier en terme de fleurissement en ces temps relativement maussades. Il informe également que la Région wallonne vient de lancer un appel à projet en la matière.

2.M. Herben qui aurait bien voulu lui faire une fleur. Il explique être sensible aux endroits fleuris et être envieux du fleurissement organisé de la ville de Malmedy où la décoration fleurie quasi perpétuelle est remarquable.

Il ajoute que si l'on veut faire quelque chose, il y est favorable, il faut le faire convenablement. Pour cela trois éléments sont à mettre en œuvre :

- inscrire un crédit budgétaire dédié, ce qui n'est pas le cas en 2021
- Mobiliser et former le personnel
- Associer le plus largement possible la population à l'action car nous avons eu des expériences malheureuses par le passé lorsque la commune a décoré l'espace public sans y associer la population. Ainsi clématites et lavandes ont totalement disparu le lendemain de leur plantation au parc de la caisserie au printemps dernier et il en a été de même pour les cotonéasters à l'Esplanade de la Legia.

C'est intéressant comme projet et il n'exclut pas des opérations venant du monde associatif mais si la commune s'y investit elle devra apporter une valeur ajoutée. Cela ne se fera pas en 2021.

3.M. Bourlet qui invite les conseillers à se rendre au parc de la caisserie. Les arbres refleuris y sont magnifiques.

4.Mme Collard qui invite M. Herben à « habiller » les bacs sis sur le site de l'ancienne piscine.

36. Les difficultés du commerce ansois / État de la question

M. Parthoens quitte la séance.

Ce point inscrit à la demande du CDH-RCA a été abordé en même temps que le point inscrit à la demande du groupe Défi et intitulé " ADL / Plan de relance après Covid de l'hypercentre du commerce ansois / Etat de la question »

37. L'aide communale à destination des citoyens éprouvant des difficultés à se rendre dans les centres de vaccination COVID19

Le Conseil communal,

Ce point inscrit à la demande du CDH-RCA a été abordé en même temps que le point inscrit à la demande du groupe Défi et intitulé : Santé / campagne de vaccination anti Covid / Dispositions prises par la commune afin d'aider la population (vaccination à domicile, mobilité vers Liège Airport etc...) / Etat de la question

38. Questions orales

Le Conseil communal,

ENTEND

1. Mme ZOE ISTAZ qui pose la question suivante à Monsieur l'Echevin Christopher GAUTHY relative au projet de l'ADL intitulé "#Anslocal"

« Monsieur L'Echevin,

L'ADL a lancé sur le réseau social facebook un nouveau projet intitulé "#Anslocal" : chaque semaine, l'ADL fait découvrir aux abonnés de sa page les producteurs locaux de notre territoire. Des femmes et des hommes qui produisent, cultivent, vendent leurs produits faits à ANS. La semaine dernière nous avons pu découvrir un apiculteur. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet a priori très enthousiasmant? Aura-t-il un prolongement, par exemple, dans la création d'un site internet, l'édition papier d'un répertoire de producteurs "Made in Ans" ou la création d'une page facebook spécialement dédiée. Envisagez-vous, dans un futur proche, d'autres actions en faveur des circuits courts? L'idée d'un marché de producteurs locaux a déjà été évoquée. Celui-ci pourrait, par exemple, s'organiser une fois par mois d'avril à septembre et en collaboration avec d'autres communes limitrophes. Une illustration parmi d'autres : Le marché Court-circuit, sur la place Cathédrale, propose des produits divers et variés issus uniquement de la province de Liège ou d'un rayon de 50 kilomètres autour de Liège. Je vous remercie. »

La réponse de M. Gauthy qui précise que ce projet prend son envol. Le projet de base consiste à mettre en avant les producteurs locaux en partenariat avec ces derniers. Ainsi des affiches vont mettre en avant des producteurs locaux du secteur alimentaire ou non alimentaire qui comportera la photo du producteur et une présentation de son activité. Lorsque toutes ces acteurs auront été identifiés un livret sera réalisé et distribué à la population. Lors des rencontres régulières avec ces producteurs locaux, différentes pistes ont été envisagées pour par exemple chercher à identifier plusieurs points de vente sur le territoire communal où écouler ces produits y compris dans des restaurants locaux. Ce projet est évolutif en partenariat avec ces producteurs. L'idée est d'évoluer vers la création d'un marché qui inclus des emplacements pour ces derniers.

2/ Mme ZOE ISTAZ qui pose la question suivante à M. le Bourgmestre Gregory Philippin relative au projet "Wallonie cyclable"

« Monsieur le Bourgmestre,

Notre Commune avait répondu au mois de septembre dernier à l'appel à projets "Wallonie cyclable" lancé par le Ministre wallon de la Mobilité: une enveloppe de 40 millions d'euros pouvait être partagée entre les Communes qui proposeraient un projet permettant de développer l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire. Le jeudi 11 mars nous avons appris que le dossier rentré par notre Commune avait été retenu et que 750.000 euros étaient octroyés pour le développement du projet de réseau cyclable "structurant" ansois. Pouvez-vous nous exposer les prochaines étapes de ce vaste projet et quelles sont concrètement les ambitions ansoises ? Je vous remercie. »

M. le Bourgmestre explique que cet appel à projet lancé en septembre est passé d'une enveloppe de 40 à 66 millions d'euros. Ce projet a été construit par nos services dans des délais courts et a été voté par le conseil en janvier dernier. Le projet consiste essentiellement à relier en site propre, le long de l'autoroute, en piste cyclable modes doux, les quartiers sis entre la rue Mâbime et la rue des Charrons dans la prolongation du tronçon réalisé à hauteur de la piscine dans le cadre du projet Feder (investissement de 200.000 €). La commune devra apporter une enveloppe équivalente à 20 % du subside minimum pour concrétiser ce programme qui s'élèvera au total à pratiquement 1.000.000 d'euros. Il va falloir avant le 01 juillet désigner un auteur de projet qui réalisera un audit cyclable de la commune. Il faudra approuver le cahier spécial des charges pour le 01 juillet 2022 au plus tard, l'attribution devra être faite pour le 31 décembre 2022 au plus tard et le décompte final devra être introduit pour décembre 2024 au plus tard. La commune dans ce dossier comme dans d'autres à venir reste attentive et devrait prochainement bénéficier d'autres subsides sollicités dans le cadre d'autres dossiers.

3. M. Pierre Gielen qui pose la question suivante à M. le Bourgmestre relative à la Pandémie.

« M. le Bourgmestre,

La situation est délicate, difficile et anxiogène. La pandémie a profondément modifié notre manière d'exercer notre mandat; quels sont les enseignements que l'on peut tirer de 6 mois de réunions essentiellement "à distance"? et cela tant pour les mandataires (qu'ont-ils exprimé comme ressenti) que le large public potentiel, les ansois mordent-ils à cette possibilité d'assister à nos débats du conseil communal sans devoir se déplacer, que les fonctionnaires chargés de mettre tout cela en musique. Expérience à prolonger ou aspiration à un retour dès que possible au présentiel? »

Le Bourgmestre qui relève qu'on lui demande presque de développer une thèse de politologue sur le thème Pandémie et démocratie. Il explique toutefois à titre personnel d'un point de vue politique les débuts ont été laborieux. Il se souvient que dans un premier temps nous avons essayé de maintenir les séances en présentiel en occupant le hall omnisport avec un agent qui se déplaçait micro en main de table en table. Il aura parcouru un marathon en une soirée. Nous sommes ensuite entré dans une sorte de démocratie virtuelle et avons ainsi concrétisé anticipativement ce qui était prévu au PST à savoir la tenue de séances virtuelles accessibles au public avec ses avantages et ses inconvénients. Une certaine forme de convivialité, la rencontre et le langage non verbal sont absents mais d'un autre côté nos débats sont accessibles à un panel plus large et notamment au public qui est dans l'impossibilité de se déplacer. Il y a plus ou moins 150 personnes différentes qui nous suivent en séance virtuelle et pour l'anecdote un de nos concitoyens qui est souvent au Brésil nous suit à l'occasion de là-bas. De même une présentation plus dynamique des dossiers est également possible et nous l'avons expérimenté. On se dirige à l'avenir vers une mixité présenteielle et virtuelle. Actuellement le CDLD permet le virtuel qui s'impose pour cause de pandémie et demain il devrait permettre une mixité qui dans certaines occasions est bien confortable. A titre d'exemple dimanche dernier nous avons dû organiser un bref collège de police qui a pris 5 minutes. Cela a pu être fait facilement en mode virtuel sans imposer des déplacements parfois fastidieux aux participants. Le Gouvernement wallon se penchera là-dessus prochainement.

4. M. Pierre Gielen qui pose la question suivante à Mme Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction.

« Mme Dubois,

Nous avons subi jusqu'à présent deux fermetures totales d'écoles et plusieurs fermetures ponctuelles; nous savons tous que le vécu des élèves varie selon leur situation sociale; quels enseignements pouvons-nous dès à présent tirer de ces situations? quels ont été les moyens mis en oeuvre? quelles sont les conséquences sur le niveau moyen de formation, c'est plutôt une inquiétude, de nos élèves? Comment tout cela a-t-il été vécu tant par les enseignants que les équipes pédagogiques ainsi que par le politique? »

Mme Nathalie Dubois qui répond que nos écoles ont au cours des derniers mois et derniers jours vécu des moments extrêmement difficiles. Les équipes administratives et pédagogiques ont travaillé nuit et jour pour y faire face et ont du faire preuve d'une capacité d'adaptation car il fallait faire face et répondre aux nombreuses circulaires adressées par la communauté française. La cohésion d'équipe s'est vue renforcée. Nous avons mené de nombreuses conférences virtuelles avec les équipes pédagogiques, les directions. Nous en sortons grandis et enrichis. Nous avons vécu une belle expérience avec les autorités sanitaires, le PSE et l'Aviq lors de la fermeture des écoles. Nous avons avec eux examiné parfois de nuit les résultats des tests effectués. Ces échanges étaient très enrichissants.

D'un point de vue pédagogique, même si tout a été mis en œuvre pour conserver les liens avec les élèves, nous avons constaté une perte de contact avec certains élèves. Malgré la proactivité des équipes pédagogiques c'est un constat y compris en filière immersive

Nous avons laissé le choix aux élèves de travailler avec des supports informatiques comme tablettes ou PC ou papier pour éviter la fracture numérique. Les enseignants ont fait preuve de créativité, d'ingéniosité et innovation. Des cours ont été mis en ligne via Youtube. Elle a demandé que

l'attention soit portée sur le travail des P6 car les CEB sont maintenus et certains enseignants organisent des visio-conférences pour avoir ce lien et pouvoir interagir avec les élèves.

La Fédération Wallonne Bruxelles va permettre aux enseignants de sérier certaines matières et va mettre à leur disposition un fichier excell pour leur permettre de préciser les matières moins vues et permettre ainsi de pondérer les évaluations des CEB.

En conclusion les équipes en sortent grandies de cette expérience nouvelle.